

l'agriculteur normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 4 novembre 2025

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : N° **ALP01312494**

Cette annonce a été mise en ligne le **04/11/2025** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **MANCHE**



P. FEREY

Par ASSP en date du 01/11/2025 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI KEOR

Siège social : 248 Rue du Fourneau 50400 GRANVILLE Capital : 15000 € Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion, la location et l'administration de tous biens et droits immobiliers bâties ou non bâties ; - La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ; - Et, plus généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher à l'objet social ou en favoriser le développement, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Gérance : Mme Rouleau Khay demeurant 248 Rue du Fourneau 50400 GRANVILLE Cession de parts sociales : – Cession et démembrement de parts sociales 1. Principe général Toute cession de parts sociales à un tiers étranger à la société doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les cessions entre associés, entre conjoints, ascendants ou descendants sont libres et dispensées d'agrément. 2. Démembrement de propriété Le démembrement de propriété des parts sociales, notamment par donation de la nue- propriété ou constitution d'un usufruit, est expressément autorisé par les présents statuts. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de COUTANCES.